



La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

À vos agendas !!!

Réunions syndicales du 8 au 17 septembre

Les militants du SNUipp organisent des réunions d'infos syndicales **dans tout le département**

Infos de rentrée, évaluations, consignes, réunions de parents, réforme des retraites, stages syndicaux... Nous aborderons ensemble ces sujets d'actualité. Les RIS du SNUipp sont déductibles des heures d'animation pédagogique.

Les lieux, dates et modalités (présentiel ou distanciel) seront communiqués par mail. Soyez attentifs !

Stages syndicaux, instances et rentrée sociale

✧ Plusieurs **stages syndicaux** SNUipp et FSU sont en cours de préparation. Les grands thèmes que nous vous proposons d'aborder collectivement cette année :

les enjeux de l'enseignement de l'Histoire avec Laurence De Cock, stages avec le GFEN, 1^{er} pas dans le métier, numérique et new management, stage ASH/AESH....
Et aussi tout au long de l'année : des commissions, des RIS d'infos carte scolaire, mouvement...

✧ **Comité Technique de rentrée** (normalement prévu le 3 septembre) pour acter les ajustements de rentrée. Les écoles en tension peuvent nous contacter dès à présent.

✧ **Spectacle militant et solidaire organisé par ATTAC 39** : « Le rouge et le vert » sur Lons le Saunier le 10 septembre : horaire et lieu communiqué sur notre site.

✧ **Rencontre intersyndicale** prévue dernière semaine d'août pour préparer la rentrée sociale à la mi-septembre.



SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

n° 258 déposé le 24/08/2020

Sommaire :

- Page 1 : À vos agendas !, Édito
- Page 2 : Édito suite, rentrée post confinement
- Page 3 : Évaluations, RASED
- Page 4 : ASH, direction
- Page 5 : Dir suite, TR/TRS
- Pages 6: Formation initiale/continue
- Pages 7 et 8 : Bulletin synd
- Page 9: Formation spécialisée, fonction publique
- Page 10 : École d'après selon le SNU
- Page 11 : Pourquoi se syndiquer ?
- Page 12 : le SNUipp du Jura
- Encarts : Consignes

Édito

La période de confinement très particulière à vivre nous a montré ô combien nous avons besoin de faire société, besoin d'être solidaires et bien évidemment besoin de collectif, de services publics avec les moyens de leurs missions... Soit l'exact contraire de la société et de l'école que tentent de nous imposer celles et ceux qui nous dirigent.

Chacune et chacun d'entre nous avons tenu bon pour faire face au virus et au ministre, un ministre totalement déconnecté de la réalité du terrain, un ministre qui prétendait que tout était prêt alors que rien ne l'était. Un ministre qui affirme une nouvelle fois que cette rentrée se passera comme toutes les autres ...

L'expérience de ces derniers mois montre que l'écoute des professionnel·les que nous sommes n'est pas le fort du ministre. Chaque fois nous avons été mis au pied du mur, sans concertation sans prise en compte de nos avis d'experts de terrain. Les protocoles ont changé au fur et à mesure des semaines ne nous laissant pas le temps d'analyser un modèle qu'un autre venait remplacer. Vu la constance du mépris nous avons demandé dès le mois de juin, de tirer les conséquences des semaines passées pour anticiper la rentrée de manière à ce qu'elle soit la plus sereine possible dans le respect des personnels et des familles. Pour l'instant J M Blanquer a annoncé que le protocole dans sa version de juillet serait maintenu en l'état et qu'il n'était donc pas nécessaire de bénéficier de temps supplémentaire pour préparer la rentrée correctement. Par ailleurs, selon la propagation et la force du virus, le distanciel pourra venir en renfort du présentiel. Quelle aubaine pour mettre en place l'école du numérique ! Or il va sans dire que si le numérique peut intégrer les pratiques professionnelles, il se doit d'être libre et éthique.

Blanquer n'incarne ni plus ni moins que la reproduction sociale. Depuis son arrivée au ministère, il ne cesse de la renforcer. La sélection, la compétition, l'individualisme sont systématiquement mis en avant sous couvert de mérite, de l'effort et de la volonté, la suppression du paritarisme et les opérations de mouvement en sont l'exemple emblématique.

A la gouvernance coupée du terrain et au pilotage par l'évaluation, il nous faut opposer une école qui garantisse à ses personnels indépendance et se traduise par une formation professionnelle de qualité, le tout reconnu par une augmentation salariale significative.

L'éducation, tout comme la santé ne peut être considérée comme une marchandise. Et l'école ne peut donc être envisagée et traitée comme une entreprise. Pas de rentabilité, pas de flux ni de stocks. Pas de productivité ni de procédures systématisées.

L'enjeu des attaques est très fort et il est de notre devoir de résister et combattre pour préserver une école solidaire et juste, une école émancipatrice, garantissant les mêmes droits à toutes et tous sur tout le territoire. Une école où les élèves et les enseignant·es ont plaisir à construire ensemble le monde de demain.

Rentrée post-confinement

Protocole

Au moment où nous écrivons ces lignes, soit quinze jours avant la rentrée, la perspective d'une rentrée « normale » s'éloigne peu à peu...

Le protocole pour les établissements scolaires a été allégé début juillet. Depuis, la circulation du coronavirus s'est accélérée. Même si les enfants sont peu touchés, ils restent de potentiels vecteurs du virus.

Ce document rappelle que la distanciation physique n'est plus obligatoire depuis le 22 juin dans les écoles, collèges et lycées, « lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves ». Il supprime également l'obligation de porter le masque pour les adultes à l'école maternelle. Les adultes et enfants de plus de 11 ans doivent le mettre, mais il n'est obligatoire en classe que lorsque « la distanciation d'un mètre ne peut être garantie ». En outre,

le texte du 20 juillet met fin à la limitation du brassage entre groupes d'élèves, très contraignante pour l'organisation scolaire.

Avec l'avancée des connaissances sur la transmission du virus dans l'air, les experts préconisent désormais d'appliquer la distance sociale et le port du masque dans les lieux clos. Dans une tribune publiée par Libération le 14 août, un collectif de professionnels de santé plaide pour le masque dans les salles de classe, en rappelant le risque de transmission par aérosol viral.

Le protocole de juillet n'est donc plus adapté à la situation.

La traditionnelle conférence de rentrée où pourrait être présenté un nouveau protocole, est programmée pour le 26 août, soit seulement 3 jours avant la rentrée. Le délai n'est pas suffisant pour préparer sereinement le retour si tout à coup le non brassage des groupes devenait la règle. Le ministère navigue entre trop d'anticipation en juillet et pas assez le 26 août.



Le SNUipp-FSU, réclame le report de la rentrée pour permettre aux équipes de s'organiser, l'enjeu est justement de pouvoir accueillir tous les élèves sans que les écoles ne deviennent des accélérateurs de l'épidémie. L'enjeu est aussi de ne pas revivre l'improvisation du mois de juin avec son lot de pressions, tensions avec les municipalités. Cet épisode a largement dégradé l'image de l'éducation nationale et a mis à mal la confiance et le respect dû aux personnels et aux familles.

Comme depuis le début de l'épidémie, nous demandons à ce que soient prises en compte les recommandations du conseil scientifique.

Évaluations Nationales, cette année c'est encore plus non !

Malgré le manque d'école depuis mars et cette rentrée sous tension, le ministère ne change pas son fusil d'épaule et maintient en l'état la passation des évaluations CP et CE1 et propose des tests de positionnements pour les autres classes. C'est au contraire de liberté d'agir et de confiance dont ont besoin les équipes, pas d'un carcan inutile, chronophage et contre productif !

Le 26 juin dernier, le ministère a présenté aux organisations syndicales le contenu des évaluations nationales pour la rentrée 2020. Aucun changement n'est prévu, ni sur la forme, ni sur le fond. Alors que 75% des enseignants indiquent qu'elles n'apportent aucune information supplémentaire, les évaluations nationales restent obligatoires et seront à faire passer à partir du 14 septembre. Une ténacité qui interroge au regard de cette rentrée hors norme.



L'École a plus que jamais besoin des RASED !

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont

Pour la rue de Grenelle, l'école du jour d'après ressemble étrangement à celle d'avant, sans prendre véritablement en compte la situation que l'école vient de traverser. À l'inverse de voisins européens comme la Belgique où les évaluations sommatives ne sont à organiser « *en aucun cas* », et qui laisse toute latitude aux établissements scolaires pour identifier difficultés et retards d'apprentissage « *par les moyens qu'ils jugent adéquats* », en France il en est encore une fois tout autrement.

À qui servent ces évaluations ? Quelle image vont-elles renvoyer aux élèves et aux familles ? Qu'est ce qui sera réellement évalué ? Des compétences qui n'auront pas été enseignées ? Le travail des parents ?

À cette rentrée, les équipes enseignantes ont besoin qu'on leur fasse tout simplement confiance.

Selon Evelyne Charmeux : « Commencer à la rentrée par une évaluation... Même interne à la classe [...] serait une grave erreur. Il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire de s'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente. Les compétences ne s'empilent pas les unes sur les autres. Il n'est pas vrai que l'urgence soit de consolider uniquement les savoirs en français et en maths : le reste est essentiel à chaque enfant. Il n'est pas vrai que "des tests, courts et ponctuels", permettent de "mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et



d'identifier les priorités pour chaque élève". C'est même une affirmation ridicule. Il n'est pas vrai qu'un "effort inédit" (ou non) soit nécessaire "pour renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves", l'accompagnement "personnalisé" étant — et de loin ! — le moins efficace. Ne pensez-vous pas, vous les professeurs d'école, vous, les amoureux de l'école, vous, les parents de ces "élèves", dont l'enfance est ainsi maltraitée, que[le dernier mot de mon dialogue imaginaire], c'est à vous qu'il doit revenir, vous qui êtes tout aussi maltraités par ce ministre, que les enfants le sont — et de plus en plus — à l'école de Blanquer ? Qu'allez-vous lui répondre, le jour de la rentrée ? Et de quelle manière ? »

Notre consigne reste donc la même que les années précédentes : le SNUipp-FSU 39 réitère la consigne d'autant plus fort cette année de ne pas faire passer ces évaluations ou à minima de ne pas en faire remonter les résultats.

encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que se sont posés le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National RASED dans un communiqué de presse le 14 mai dernier. Le collectif y dénonce « *la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable,*

au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. » Localement nous avons demandé un état des lieux complets des RASED que nous attendons toujours...

Dans le Jura, nous avons fait notre bilan et avons pointé les besoins croissant en terme de prévention et de soutien alors même qu'il n'existe plus qu'un poste et demi de maître G sur le département. Mais l'an dernier la carte scolaire s'est

préparée sans visibilité sur ces postes alors qu'ils sont une donnée indispensable de l'organisation des écoles. Ainsi si aucun poste n'a été supprimé, des secteurs restent très défavorisés. Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande

d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif RASED n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Si ces interpellations restent lettre

morte, il en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant-es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien des écoles.

Les AESH toujours en attente d'un statut

En février un comité consultatif national des AESH a été créé, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent.e a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre. Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part importante d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire. Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU.

Pôle Inclusif d'accompagnement Localisé : où en est-on ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, l'objectif reste clair, l'organisation des ressources humaines à coût réduit, au détriment de l'accompagnement de chaque élève en situation de handicap. Sur le terrain, le bilan du tout nouveau fonctionnement des PIAL est dans l'ensemble largement négatif. Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certain.es PIAL, à une interchangeabilité des accompagnant-es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour à l'école, certain.es AESH ont été déplacé.es, utilisé.es à des tâches administratives ou ont été obligé.es de venir sur site pour faire acte de présence. A aucun moment, l'encadrement ne les a aidés dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas imposer un seul mode d'accompagnement, ni considérer les AESH comme une ressource éducative malléable et corvéable à merci. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.



Fonctionnement de l'école : quelle direction?

Fin juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. Il y a urgence car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé

des mesures pour la rentrée 2020 :

⇒ Deux jours annuels de formation, **un lavage de cerveau accéléré par rapport aux 3 semaines connues jusqu'alors ...**

⇒ Liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école. **Pour nous, cette formulation si elle se confirme devrait permettre à l'ensemble de l'équipe pédagogique en concertation d'organiser la répartition de ces heures.**

⇒ Calendrier des enquêtes donné pour l'année, **ça c'est une sacrée**

avancée !!!

⇒ Modernisation des outils numériques, **avec de nouvelles appellations toujours aussi poétiques**

⇒ Lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches, **il y a quelques années en arrière le gouvernement d'alors n'avait opté que pour des groupes de travail et chacun.e aura pu noter les changements radicaux, alors imaginez ce que ça va donner avec un observatoire !**

⇒ Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) direc-

teurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. **On mérite ou on ne mérite pas !**

Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles **oui c'est vrai qu'il y en a encore et c'est bien un problème pour Blanquer et sa clique !!!** Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et **la très attendue** délégation de compétences pré-

vue dans la proposition de loi Rilhac. Rappelons que le SNUipp/FSU s'oppose à cette délégation car elle pourra subordonner l'action des directeur.trices aux volontés des collectivités.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des ap-

prenti.es post-bac **car c'est pas cher et ça bosse pas trop mal**. Ces mesures sont clairement inadaptées.

Nul besoin de cette loi pour répondre aux revendications des personnels. Le ministère doit répondre immédiatement sur :

☞ **un réel allègement des tâches des directions d'école**

☞ **l'augmentation des quotités de charge dans l'intérêt du fonctionnement des écoles et de tous les personnels qui y travaillent**

☞ **une augmentation de salaire de tous les personnels**



Commissions

Pour travailler ensemble et proposer des alternatives aux solutions Blanquer, nous vous proposons des temps de commissions pour élaborer des outils, consignes à opposer/proposer qui soient un soutien pour les collègues et les équipes. Vous pourrez vous y inscrire lors des RIS ou par mail.

Nous envisageons d'ores et déjà deux commissions :

- Une commission **fonctionnement de l'école** fin 2020
- Une commission **TR et TRS** début année 2021

TR

Tout au long de cette année scolaire si particulière, **de nombreuses pierres sur la route des TR :**

- des remplacements récurrents hors de leur circo
- des trajets qui changent en cours de route suite à un appel en urgence.
- des remboursements qui tardent et ne prennent pas en compte la totalité des trajets perturbés.
- une vigilance épuisante sur le comptage des heures à cause des horaires différentes des écoles et la lutte individuelle pour récupérer

ces heures. etc, etc...

L'année à venir laisse présager les mêmes difficultés.

TRS

Concernant les TRS, nous avons condamné l'an dernier les conditions de leur nomination (attribution des postes et évolution des postes) dans l'opacité.

Cette année encore nous avons recueilli l'incompréhension de nombreux collègues devant ce manque de transparence et nous porterons à nouveau la nécessité

d'un mouvement des TRS qui garantisse équité et transparence comme cela se fait dans d'autres départements.

Pour se battre ensemble contre ces difficultés, nous vous inviterons à participer à une commission TR et TRS. Afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et les solutions qui vous semblent importantes à construire et à proposer.

Vers une nouvelle formation initiale

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a poursuivi, voire accéléré la réforme de la formation des enseignant-es.

Une formation centrée sur les « fondamentaux » : une vision étriquée de la professionnalité enseignante

Les évaluations internationales le montrent : la France creuse les inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves alors que la plupart des pays de l'OCDE réussit à les réduire. Pour réduire ces écarts, l'école doit être un lieu d'ouverture sur le monde et permettre aux élèves les plus éloigné-es de la culture scolaire de donner du sens aux apprentissages. Or resserrer sur les « savoirs fondamentaux » ne le permet pas car cette vision n'appréhende pas l'élève dans sa globalité.

La formation initiale doit, au contraire, permettre aux futur-es enseignant-es de pouvoir enseigner toutes les disciplines de l'école primaire. Elle doit également permettre à chacun-e de devenir enseignant-e. Pour cela, elle doit croiser la recherche, avoir un contenu riche couvrant tous les pans du métier et des stages progressifs permettant d'articuler théorie et pratique. Enseigner ne peut être assimilé à une mise en œuvre de bonnes pratiques prescrites par le ministère et s'appliquant à toutes de façon uniforme. Enseigner, c'est concevoir et non pas exécuter.

Recul de la place du concours : un accès au métier rendu plus difficile

Cette année sera la dernière où les concours se dérouleront en fin de M1. A compter de 2022, il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours.

Combien d'étudiant-es auront les moyens de financer 5 années d'études sans garantie d'être recruté-e ? Ce nouveau recrutement ne pourra pas permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier. D'autre part, l'année de M2, va encore être alourdie : à la responsabilité de classe, la validation du master et du mémoire va s'ajouter la préparation et la passation du concours.

Des étudiant-es contractuel-les dans les classes

Le projet d'arrêté de master MEEF institue des « contrats d'alternance ». Des étudiant-es contractuel-les seront en responsabilité de classe à raison d'un tiers-temps hebdomadaire, pendant douze semaines, à partir du milieu de M1.

D'autre part, depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiant-es entrant en L2, se voient proposer des contrats d'AED de 3 ans, pour une rémunération allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, mais qui, en réalité, va créer de la précarité et entraver leur formation. En effet, avec 8 h

par semaine en classe au moins, réparties sur trois demi-journées, ce dispositif amputera les horaires universitaires. Quelle sera l'articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires ? Cela peut réduire les chances d'obtenir un diplôme universitaire pour ces jeunes et donc entraverait la nécessaire démocratisation de l'accès au métier. De surcroît, on peut craindre que ces jeunes qui rateraient le concours fournissent alors un vivier de contractuels pour les rentrées suivantes.

Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'oeuvre bon marché, revendique des enseignant-es recruté-es et formé-es face aux élèves et porte, un projet ambitieux de formation initiale. Il revendique des pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux du cursus, un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master. Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée à l'INSPE, inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique. Enfin, la formation initiale doit se poursuivre en T2.

Formation continue : Après le plan maths, le plan français.

Le guide « Plan français », s'appuyant sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1) et adressée le 5 mars 2020 par le directeur général de l'enseignement scolaire aux recteurs d'académie s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès

la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ».

Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant-es travaillent sur un objet de formation et répondent

entre pairs et avec d'un-e CPC à la problématique choisie. La formation continue est basée sur un plan pluri-annuel de 6 ans. Chaque enseignant-e doit pouvoir bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours et animés par un-e CPC référent-e, ainsi qu'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques. Evaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions.

En 2020-2021, syndiquez-vous, resyndiquez-vous !



Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux, des personnels actifs et retraités,
- au développement du Service Public Laïque d'Éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, pluraliste et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée, par moi-même, dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

À, le

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

École ou établissement d'exercice :

.....

.....

Instituteur

Mi-temps

PE

Temps partiel

PE hors classe

Congé parental

PE classe ex

Disponibilité

Pegc

Adjoint

AESH

Directeur

Retraité.e

Chargé d'école

Agent territorial

MAJORATIONS	
ASH	7 €
CPAIEN	11 €
PEMF	7 €
Dir 2 à 4 cl	4 €
Dir 5 à 9 cl	8 €
Dir 10 cl et +	11 €
Dir SEGPA	14 €
Dir EREA	33 €

Montant de la cotisation :€

Pour les enseignants travaillant à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule au prorata de la quotité travaillée.

La cotisation est calculée en fonction de l'indice de traitement.

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. adjoint						122 €	125 €	132 €	139 €	148 €	162 €
						41,5 €	42,5 €	45 €	47 €	50 €	55 €
P.E. adjoint			129 €	136 €	143 €	149 €	158 €	171 €	183 €	202 €	216 €
			44 €	46 €	49 €	51 €	54 €	58 €	62 €	68 €	73 €
P.E hors classe			220 €	230 €	245 €	260 €					
			75 €	78 €	83 €	88 €					
PE classe ex		248 €	262 €	281 €							
		84 €	89 €	95 €							
P.E.G.C.				126 €	131 €	137 €	143 €	149 €	156 €	163 €	174 €
				43 €	44,5 €	46,5 €	49 €	51 €	53 €	55 €	59 €
P.E.G.C. hors cl.	148 €	155 €	164 €	175 €	194 €	207 €					
	50 €	52 €	56 €	59,5 €	66 €	70 €					
P.E.G.C.cl. exc.	192 €	207 €	217 €	230 €	242 €						
	65 €	70 €	74 €	78 €	82 €						

Dans le tableau ci-contre, le montant est indiqué en gras.

En dessous vous trouverez le **coût réel** après déduction du

Retraité(e) :

pension ≤ 1500 € : 95 €

pension de 1500 à 2000 € : 100 €

Stagiaires : 76 €

AESH/territoriaux : 26€

disponibilité, congé parental : 52€

Le montant du **crédit d'impôts** (remboursement pour tous les collègues imposables ou non) est porté à 66 % des sommes versées. La cotisation de cette

Règlement de la cotisation :

- par prélèvement bancaire (de 1 à 9)
nombre de prélèvements :
(voir au dos)
- par chèque à l'ordre de SNUipp
nombre de chèques :

année scolaire sera prise en compte pour l'année fiscale **2021** (déclaration des revenus faite en 2022).

Retournez la feuille entière et complétée à :
SNUipp – FSU
76 rue Saint Désiré
39000 Lons le Saunier

Ce plan français transforme fondamentalement la formation continue. Des séquences d'observation dans chacune des classes pourront être imposées et l'on peut craindre un risque de contrôle renforcé des pratiques. Les enseignant-es seront invité-es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir.

Pour le SNUipp/FSU c'est non !!! La formation continue doit partir des besoins des enseignant-es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace. La formation continue doit avant tout s'adosser aux demandes des enseignant-es, comme le prévoit le dernier schéma directeur de la formation continue.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF ont demandé que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire dès la rentrée une réflexion et un travail basés sur les cycles.

La formation spécialisée une nouvelle fois en danger

Le MEN ne compensera pas les annulations de stages MIN (modules d'initiative nationale) liées à la crise sanitaire. Bien au contraire, ce sont 10% de places en moins cette année qui seront offertes aux collègues ayant obtenu leur CAPPEI ou consacrées à la formation continue des enseignant-es spécialisés-es.

Par ailleurs, le chantier annoncé de modification du CAPPEI réduirait le temps de formation de 25% en supprimant l'accès de droit aux sta-

ges MIN (100H) et surtout, créerait un système qui risquerait définitivement d'enterrer la formation spécialisée. A peine 3 ans après les négociations sur le CAPPEI la proposition du MEN remet en cause les équilibres trouvés en 2017 et poursuit le démantèlement de la formation spécialisée. Elle n'obligerait plus les DASEN à envoyer les collègues en formation spécialisée, puisqu'une expérience d'un an sur un poste d'enseignant spécialisé suffirait à demander la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour obtenir le CAPPEI. C'est une véritable attaque et une remise en cause de la professionnal-

ité des enseignant-es spécialisés-es, de leur place, leur rôle dans l'école mais avant tout de la valeur de la formation. Alors que le ministère voulait passer en force au mois de juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu que des discussions s'ouvrent avec les organisations syndicales. Les groupes de travail sur ce sujet débiteront dès la fin août, le SNUipp-FSU défendra l'importance d'une formation solide adaptée à la réalité du métier. L'école ne peut se passer de ces personnels spécialisés indispensables dans les écoles et les établissements spécialisés pour répondre à la difficulté scolaire.

Étude d'impact de la loi fonction publique, après nos alertes, nos appels à mobili-

Depuis 2018 et l'arrivée dans le paysage de la loi fonction publique, **le SNUipp vous appelait à résister** contre le recul sans précédent pour les personnels et les usagers que constitue son application : fin des commissions paritaires, **impossible contrôle de l'équité de traitement**, nominations arbitraires, et, malgré un travail de titan des services pour garantir une certaine éthique à l'ancienne, le mouvement comme outil de management.

De même comme nous l'avions dénoncé, avec la classe exceptionnelle et la sureprésentation en son sein des enseignants hors la classe, c'était déjà l'avènement de la prime à l'avancement pour les enseignants courroies de transmissions des déci-

sions ministérielles, qu'elles soient conformes ou non à l'intérêt général. Or cette année nous siégeons encore en CAPD promo, nous y avons rappelé nos fondamentaux : un avancement au même rythme pour tous selon l'ancienneté, détaché de l'évaluation, assorti d'une vraie formation continue. En CAPD nous nous sommes fait les relais des questions des collègues relatives à l'équité et au respect de la parité, nous avons poussé pour que les retraitables, simples enseignants puissent accéder, comme c'est inscrit dans la loi, à la hors classe avant de partir. Et bien avec la loi fonction publique, ce sera fini en 2021. Il n'y aura plus de CAPD promos. **Plus de contrôle collectif des promotions**, ni des opérations de

mouvement, plus de garde-fous à une gestion individuelle de l'avancement de la carrière des enseignants, qui se fera selon leur mérite évalué par des inspecteurs eux-mêmes primés en fonction de leur loyauté.

S'il faut chercher des preuves de l'utilité du paritarisme et de la transparence qui l'accompagnait avec la publication des résultats, en voilà une toute fraîche :

Suite à la publication des résultats de la CAPD promo (la dernière ou avant dernière, puisqu' en 2021 ce sera fini !!!), une de nos collègues commissaire paritaire, a remarqué deux erreurs. Nous avons fait remonter sa remarque auprès des services, ce qui a permis à 2 collègues supplémentaires d'être promues.

Autre miroir aux alouettes qui a été présenté comme un apport de cette

nouvelle loi : la promesse, pour les gens qui souhaitent quitter l'éducation nationale, de la possibilité **d'une rupture conventionnelle** avec accord amiable sur des indemnités. Alors que la loi ouvre cette possibilité, le décret permettant son application n'est toujours pas paru. Cette possibilité est donc refusée aux collègues,

et alors que l'IDV (plus avantageux) a été supprimé, que les disponibilités ne sont plus accordées...**il ne leur reste que la démission.**

Nous avons intitulé un de nos articles vous appelant à vous mobiliser : les bonnes raisons de résister...Ce qui arrive à nos carrières impacte directement nos vies, nos conditions de tra-

vail, l'état de l'école. Cette loi instaure le néo management déjà à l'œuvre à l'Hôpital public comme outil de transformation, de destruction du bien commun.

Prenez au sérieux toutes les alertes, mobilisons nous contre les attaques cohérentes du tandem Macron/Blanquer, n'attendons pas d'en mesurer les ravages !



L'école d'après selon le SNUipp

À l'heure où la crise a fait toute la lumière sur la réalité de certains services publics dont le fonctionnement a été fragilisé par des coupes budgétaires et des suppressions de postes, l'École doit aussi être réinterrogée au regard des objectifs qui lui sont assignés. Il faut dépasser le seul constat qu'elle ne réussit pas à réduire les inégalités scolaires et à faire réussir tous les élèves. L'École a besoin d'un tout autre niveau d'engagement !

La situation du Jura est emblématique de la politique Blanquer, avec la mise en œuvre à marche forcée de priorités nationales sans moyens suffisants alloués. A l'issue des opérations de carte scolaire :

dans de nombreuses écoles l'objectif 24 en GS CP et CE1 sans surcharger les autres classes est intenable, par ailleurs, la réserve de postes est microscopique et laisse craindre une rentrée très tendue en rendant hypothétiques les ouvertures provisoires dans des écoles sous tension.

Le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 le nombre de postes qu'il faut créer dans le premier degré pour abaisser les effectifs des classes

pour de meilleures conditions d'apprentissage et abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles comme les « Plus de maîtres que de classes », les RASED, le remplacement, la formation... C'est

Abaisser les effectifs, une urgence ! Limitation des effectifs à 24 élèves dans certaines classes, dédoublement des classes de l'éducation prioritaire... le ministère semble aussi convaincu de l'incidence de la taille des classes sur les apprentissages. Mais il faut aller plus loin !

Pour le SNUipp-FSU, aucune classe ne doit excéder 25 élèves hors éducation prioritaire, et 20 élèves en éducation prioritaire. Les classes à plusieurs niveaux et les classes dans les écoles rurales doivent aussi être limitées à 20 élèves. Les classes de toute petite section doivent être limitées à 15 élèves. Dans l'enseignement spécialisé, les ULIS doivent être limitées à 10 élèves et les classes EGPA à 15 élèves maximum

par division.

Doter l'école des moyens indispensables à son bon fonctionnement L'exigence de moyens supplémentaires ne se limite pas à la seule réduction des effectifs par classe.

Le SNUipp-FSU porte d'autres revendications qui permettraient à l'école de mieux fonctionner.

- ◆ Le dispositif « Plus de maîtres

Le SNUipp-FSU chiffre à plus de 90 000 le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école primaire.

Abaissement des effectifs	13 700
Remplacement	3 200
PDMQDC	46 000
Formation	9 000
RASED	6 800
Direction	12 000
TOTAL	90 700

*(Rapport OCDE 2019, rentrée 2016-2017)

le projet ambitieux sur lequel doit reposer l'école « du jour d'après ».

UN PROJET AMBITIEUX POUR L'ÉCOLE

Le SNUipp-FSU porte projet pour l'école qui repose à la fois sur un abaissement des effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et sur un abondement de postes nécessaires au bon fonctionnement du service.

que de classes » doit être remis à flot sur la base de 6 enseignant-es pour 5 classes.

- ◆ 10 % du nombre total d'emplois doivent être consacrés au remplacement des enseignant-es absent-es ou désireux-ses de se former.
- ◆ Des moyens doivent être réengagés pour la formation des enseignant-es, sur la base de 3,8 % de la masse salariale.
- ◆ Les RASED doivent être re-

constitués, complétés quand il manque des postes, sur la base de 1 000 élèves maximum par secteur d'intervention.

Les décharges des directeurs-trices d'école doivent être **augmentées**, notamment pour les petites écoles qui ne bénéficient, à l'heure actuelle, d'aucun temps hebdo-

madaire. Enfin, d'autres moyens sont nécessaires, notamment à l'articulation du scolaire et du médicosocial et sur des postes spécifiques de l'enseignement spécialisé et de la formation.

OUI À UN AUTRE PROJET



Se syndiquer pour résister

Cette rentrée doit être l'occasion de se poser cette question : pourquoi se syndiquer ou se resyndiquer ? Se syndiquer est un acte militant important car sans adhérent, il n'y a pas de syndicat...

Cette année si particulière a fait ressortir la nécessité d'un syndicalisme fort du nombre de ses adhérent-es.

Cet acte militant est important : le syndicat ne vit que par les cotisations de ses adhérent-es. Fort de ses 55 000 adhérent-es au niveau national et de ses résultats aux élections professionnelles, le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire des enseignant-es du 1er degré.

A l'offensive dans le combat contre la mise en place d'un système de retraites à points injuste et délétère, dans la rue au côté de tous les salarié.es du public comme du privé, à l'écoute et aux côtés des collègues durant le confinement et pendant la période de réouverture des écoles, le SNUipp-FSU s'est battu cette année comme toujours, au quotidien, pour une école ambitieuse pour la réussite de tous les élèves et pour faire avancer les droits des personnels.

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous avoir dit ces derniers temps, combien les moments collectifs proposés et les accompagnements des situations individuelles vous avaient été précieux. Pour continuer ce travail, nos militant-es ont besoin de vous : **syndiquez-vous !**

Les adhésions des syndiqué-es nous permettent :

- ☑ de financer nos actions, nos publications en garantissant notre indépendance
- ☑ d'avoir du temps de décharge pour nos militant-es
- ☑ de peser plus fort face à l'administration et au ministre

Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations du SNUipp-FSU.

De plus partager les idées, les analyses du SNUipp, c'est :

- ◆ Travailler les contenus en considérant les enseignants comme des concepteurs et non comme de simples exécutants
- ◆ Revendiquer et construire des conignes syndicales indépendamment de tout parti politique ou du pouvoir en place
- ◆ Savoir quand il faut dire non, s'en expliquer et proposer des alternatives plus justes, équitables, pour tous.

Plus nombreuses et nombreux, nous serons plus forts !

Pour adhérer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/39>



Le SNUipp-FSU du Jura, mais comment ça marche ?

Comment joindre les militants du SNUipp-FSU du Jura ?

Le SNUipp et la FSU du Jura comptent sur des enseignant-es militant-es pour faire vivre la section départementale. C'est avec les deux pieds (et la tête...) dans l'école et dans le militantisme et grâce aux cotisations des syndiqué-es que nous pouvons être disponibles pour vous.

Vos représentant-es premier degré SNUipp dans les instances

✧ **CAPD (droits des personnels)** : Yannick BLANCHARD, Mallorie COUSSON, Lionel METEAU, Patricia GANNEVAL, Séverine RIVIER, Patricia PERTOLDI

✧ **CTSD (carte scolaire) et CDEN (organisation territoriale de l'école)** : Séverine DUPARET, Frédérique BLANC, Mallorie COUSSON, Annick FROMONT, Patricia GANNEVAL

✧ **CHSCT (santé, conditions de travail)** : Séverine RIVIER (Secrétaire CHSCT du Jura), Yannick BLANCHARD, Marielle COMMOY, Annick FROMONT

✧ **Conseil de formation** : Séverine DUPARET, Annick FROMONT, Patricia GANNEVAL, Yannick BLANCHARD

✧ **Commission postes adaptés et commission de réforme**: Mallorie COUSSON, Séverine DUPARET

Permanences au local :

Du mardi au vendredi de 8h30 à 17h, et **le mercredi** de 8h30 à 12h.

À noter une fois par semaine, un après midi de permanence sera assuré par une collègue AESH.

Par mail : snu39@snuipp.fr

Par téléphone : **03 84 47 12 64** / Sur le portable : **06 82 94 52 77**

Facebook : **SNUipp-FSU39**

Où nous trouver ?

Au local du SNUipp-FSU, au deuxième étage

de la Maison des syndicats,

76 rue Saint Désiré

39 000 Lons le Saunier

A l'ESPE de Lons tous les jeudis et vendredi midi

**Se syndiquez au
SNUipp : une vraie bonne
idée !**
<http://39.snuipp.fr/spip.php?>

SNUipp

La Voix du Syndicat

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>

Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.

SNUipp-FSU